

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS521

présenté par
Mme Rist, rapporteure générale

ARTICLE 10 SEXIES H

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 10 *sexies* H, introduit au Sénat, qui étend le dispositif d'exonérations de cotisations sociales employeurs pour l'embauche de travailleurs occasionnels et demandeurs d'emploi dit « TO-DE » aux coopératives agricoles de conditionnement de fruits et légumes.